Affiché le 5 juillet 2023



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 2023 à 20 heures 30

Le 22 Mai 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à Vire, sous la présidence de M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 16 Mai 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 16 Mai 2023.

Sommaire :

Le Maire de Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.





La séance est ouverte à 20 heures 45

Nombre de membres en exercice : 47

Soit un nombre de 33 conseillers présents et 8 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 33 conseillers présents.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X			
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard		X		
MALOISEL Gilles	X			
VELANY Guy	X			
CHÉNEL Fernand	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
GOETHALS Corentin	X			
ROSSI Annie	X			
PICOT Régis		X		Cindy COIGNARD
MADELAINE Catherine	X			
OLLIVIER Valérie		X		
DROULLON Joël		X		Pierre-Henri GALLIER
BAZIN Lucien		X		Nicole DESMOTTES
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
FOUBERT Françoise	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
CORDIER Marie-Ange	X			
ROBBES Martine	X			
LE DRÉAU Nathalie	X			
DUMONT Eric		X		Annie ROSSI
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine	X			
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane	X			
RENAULT Dimitri	X			
MOREL Marie-Odile		X		
GOSSMANN Patrick	X			
BLANC Meiggie		X		Marie-Noëlle BALLÉ
LEFEBVRE Yoann			X	
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques		X		Gilles MALOISEL
MASSÉ Aurélie			X	
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra	X			
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane		X		Roselyne DUBOURGUAIS

Normandie COLLACNIONI Carga

COUASNON Serge	X		
DUVAUX Maryse	X		
DUBOURGUAIS Roselyne	X		
FAUDET Olivier	X		
RENAULT Régine	X		
TOULUCH Jean-Claude	X		
LABROUSSE Sabrina	X		
LEVERRIER Rosine		X	Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	X		

Arrivée de Lucien BAZIN à la délibération nº 11

Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 21222-22 du Code Général des Collectivité Territoriale, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

		MARS 2023
53	17.03.2023	Signature d'une convention avec l'Université Inter-Ages de Normandie pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
54	20.03.2023	Signature d'une convention avec l'entreprise CREDIT MUTUEL, Caisse Locale de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
55	21.03.2023	Signature d'une convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de Festi Vire le 17 juin 2023
56	27.03.2023	signature d'une convention avec le Lycée Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
		AVRIL 2023
57	07.04.2023	Protocole d'Accord transactionnel entre la commune de Vire Normandie et Monsieur ROBBES
58	07.04.2023	Remboursement sinistre au bénéfice de la commune
59	07.04.2023	Signature d'un contrat de location temporaire d'un terrain dans le cadre du feu d'artifices de la foire des Rogations le samedi 20 mai 2023
60	07.04.2023	Marché n° VN23022– Prestation ménage pour la médiathèque de Vire Normandie
61	13.04.2023	Signature d'un contrat de cession de droit de représentation dans le cadre des festivités du 14 juillet 2023
62	13.04.2023	signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une prestation de musicien
63	13.04.2023	VN22004 – Entretien chaudières murales
64	13.04.2023	Marché n° VN 19027 – contrat de maintenance progiciel OXALIS – avenant 2
65	13.04.2023	Remboursement sinistre au bénéfice de la commune
66	19.04.2023	Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public et fixation d'une redevance
67	20.04.2023	Marché n° VN23003- Spectacles pyrotechniques : Fourniture, organisation et tir de feux d'artifices
68	20.04.2023	Bail Commercial au bénéfice de la Commune de Vire Normandie pour l'Atelier relais du Parc du Domaine
69	25.04.2023	Marché n° VN 23023 – Maintenance du massicot de la Médiathèque de Vire



70	28.04.2023	nature d'une convention avec le CDN Le Préau pour la mise à disposition de la
		Halle Michel Drucker
71	28.04.2023	Signature "contrat urgence titres"
		MAI 2023
72	03.05.2023	Protocole d'accord transactionnel – Bris de glace
73	03.05.2023	signature d'une convention avec SAS Vaudry Distribution pour la mise à
		disposition de la Halle Michel Drucker
74	05.05.2023	Modification de la régie de recettes multi-produits divers
75	11.05.2023	Marché n° VN22023 – Extension de la solution de vidéo protection pour la ville de
		Vire Normandie – avenant 2
76	11.05.2023	Signature d'une convention avec Monsieur Jean-Léonce DUPONT, pour le Clic du
		Bocage, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
77	11.05.2023	Signature d'une convention avec Mme Florence Caillaud, pour le Collège Val de
		Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
78	15.05.2023	Signature d'une convention avec Mme Nevoux Emilie, pour le groupe Castel, pour
		la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
79	18.05.2023	Marché n° VN23033-Mission de conseil et d'expertise dans le cadre de
		l'aménagement et de la sécurisation des accès au collège Maupas

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation à l'unanimité du procès verbal du Conseil Municipal du 27 Mars 2023.

Dimitri Renault est désigné secrétaire de séance.

Discussion début de séance

Après l'ouverture de la séance, des prises de parole du public relatives au collège du Val de Vire ont été autorisées, notamment pour s'exprimer sur le permis modificatif du collège Maupas.

Suite à ces prises de paroles, Mme Nicole DESMOTTES informe que les documents du permis de construire sont consultables à la demande en mairie.

M Serge COUASNON remet en question l'impact du nouveau projet pour les usagers. Il trouve dommage qu'aucune étude d'impact n'ait été réalisée. Il qualifie l'étude sur les abords, étude de la commune déléguée de Vire, de « communication ».

M le Maire rappelle que, selon les règles d'urbanisme, un permis doit être autorisé lorsqu'il est complet et ne contrevient pas à la réglementation. Le maire n'a pas à juger de l'opportunité d'un permis de construire. Il doit respecter la réglementation.

M Serge COUASNON répond qu'il aurait fallu demander et faire l'étude avant de signer le permis de construire. Selon lui, il est en effet possible de demander des études complémentaires durant l'instruction du permis lorsque le dossier s'y prête. Il signifie qu'il avait un choix politique à faire en demandant cette étude et en retardant la signature.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 à 20h30

Page 4 sur 29



Mme Nicole Desmottes souhaite rappeler que si le permis n'est pas signé dans un certain délai il est déclaré tacite au bout de ce délai.

Mme Annie Rossi explique qu'elle a dit en conseil communal que le Permis n'était pas encore signé. Elle regrette d'avoir dit cela ne sachant pas alors qu'il était signé.

Mme Sylvie Gelez dit que ce type de point est décidé à l'échelle de la commune déléguée, ce qui est dommage. Car cela regarde tout Vire Normandie selon elle. »

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
No. Caller	Commune de Vire Normandie	
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOM	MUNALITÉ – EPIC
2023/05/22 1.	Règlement intérieur du Conseil Municipal - Modification	M. le Maire
	II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURI	DIQUES
	Finances	Annie ROSSI
2023/05/22 2.	Compte de gestion 2022	
2023/05/22 3.	Compte administratif 2022 (rapport compte administratif 2022 et annexes)	
2023/05/22 4.	Affectation des résultats 2022	
2023/05/22 5.	Provision risque murs	
	Commande publique	Annie ROSSI
2023/05/22 6.	Composition de la Commission d'Appel d'Offre	
2023/05/22 7.	Transports péri et extra-scolaire - Appel d'offre	
2023/05/22 8.	Fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques de Vire Normandie	
a la cara de	III. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMP	ETENCES, FORMATION
2023/05/22 9.	Evolution de la quotité de temps de travail d'un emploi d'ASVP	11
2023/05/22 10.	Evolution de poste au sein de la médiathèque	
2023/05/22 11.	Création d'un emploi d'apprenti à la production florale	
2023/05/22 12.	Transformation d'un emploi de secrétaire de mairie attaché à adjoint administratif principal de 2ème classe	Régis PICOT
2023/05/22 13.	Création d'emplois saisonniers	



		IV. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMEN	T SUPÉRIEUR, CULTURE
		CULTURE	Marie-Claire LEMARCHAND
		La Halle	
2023/05/22	14.	Modification de la délibération n°2022/07/04 du 04 juillet 2022 / tarif de location de la Halle Michel Drucker, appliqué à certaines associations de Vire Normandie	
2023/05/22	15.	Remboursement des places vendues pour le spectacle annulé de Michel Drucker initialement prévu le 04 juin 2023	
		JEUNESSE	
2023/05/22	16.	Tarifs des services périscolaires	Nadine LETELLIER/Valérie OLLIVIER
2023/05/22	17.	Signature de l'avenant de convention partenariale avec la MJC	Valérie OLLIVIER
		V. SPORTS- ASSOCIATIONS	
2023/05/22	18.	Comité de jumelage Vire Săcele accompagnement financier dans le cadre de l'anniversaire du jumelage et du camp de vacances de juillet en Roumanie	Marie-Noëlle BALLÉ
	Ľ.	VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, (COMMERCE
		Patrimoine	Nicole DESMOTTES
2023/05/22	19.	Rétrocession rue du Luxembourg par la SNC LES MANCELLIERES	
2023/05/22	20.	Création d'une servitude de passage au bénéfice de GRDF, rue de La Planche	
2023/05/22	21.	Désaffectation et déclassement d'une portion de la rue Fulgence Bienvenüe en vue de sa cession	
2023/05/22	22.	Cession parcelles AE 669 et AE 674 rue aux Teintures	
2023/05/22	23.	Acquisition de la parcelle cadastrée AE 402	
2023/05/22	24.	Acquisition de la parcelle cadastrée BO	
2023/05/22	25.	Désaffectation de l'école de Neuville	
		Habitat	Nicole DESMOTTES
2023/05/22	26.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 – subventions aux particuliers	
2023/05/22	27.	Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers	
2023/05/22	28.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 à 20h30

Page 6 sur 29



		Commerce	Nicole DESMOTTES	
2023/05/22	29.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)		
		Communes déléguées		
		Commune déléguée de Vire		
		Education - Formation		
2023/05/22	30.	« Petit Déjeuner à l'Ecole » - Signature d'une convention		
2023/05/22	31.	Avenant n°3 de prolongation à la convention de partenariat entre l'APAEI du Bocage Virois et la Commune de Vire Normandie	Cindy COIGNARD	
		Sport - Association		
2023/05/22	32.	Attribution de subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON	
		Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan		
2023/03/27	33.	Option d'achat des parcelles D 762 et D 777 à La Pesnière		
2023/03/27	34.	Option d'achat – lot n°06 Lotissement « Village des Ajoncs ».	Guy VÉLANY	
2023/03/27	35.	Révision du périmètre ABF		
		Commune déléguée de Roullours		
2023/03/27	36.	Effacement de réseaux Mabon-La Croix de l'Auverre – Etude déf	Nicole DESMOTTES	
		Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende		
2023/03/27	37.	Effacement des réseaux RD 577 Route de Sourdeval		
2023/03/27	38.	Fusion des deux écoles de Saint Germain de Tallevende	Gérard MARY	
2023/03/27	39.	Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes de Saint Germain de Tallevende		
		Commune déléguée de Vaudry		
2023/03/27	40.	Effacement des réseaux Rue Beauséjour – Etude définitive	Corentin GOETHALS	



OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

2023/05/22 1.	Règlement intérieur du Conseil Municipal – Modification	Votants : 41 dont 8 pouvoirs Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	--	---

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur modifié,

2023/05/22	2.	Compte de gestion 2022	Votants : 41 dont 8 pouvoirs
			Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2022

Les élus votent aussi deux budgets annexes dont les rapports sont ajoutés sur table.

2023/05/22

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pascal Martin prend la parole

Nous analysons aujourd'hui le résultat des comptes de la ville de Vire Normandie pour l'année 2022.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 à 20h30

Page 8 sur 29



En premier lieu, je souhaite saluer le travail effectué par les personnels qui ont travaillé pour établir ce document.

Je parlerai de trois points : les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et les investissements.

1.les recettes de fonctionnement.

Total des recettes réelles de fonctionnement.

Je prends les recettes réelles de fonctionnement, car elles correspondent mieux à la réalité des comptes.

En 2018, le montant était de 27.350.599 (page 10)

en 2022, le montant était de 28.691.256 (page10)

soit une augmentation sur 5 ans de 1.340.657 euros

soit une augmentation par an de 268.131euros

soit une augmentation de 0,9% des recettes de 2022.

Donc une augmentation des recettes très faible et préoccupante.

Analyse des comptes 73 (impôts et taxes) et 74 (dotations et participations).

Ils sont représentatifs de la dynamique fiscale de la ville, puisqu'ils comptabilisent le développement ou la création de richesses des particuliers et des entreprises.

Compte 73 - Impôts et taxes.

en 2018 le montant était de 17.237.045 (page 11)

en 2022 le montant était de 16.946.706 (page 11)

soit une baisse sur 5 ans de -290.339 euros

soit **une baisse par an** de -58.067 euros

On constate une perte de richesse.

Compte 74 - Dotations et participations.

en 2018 le montant était de 8.011.583 (page 12)

en 2022 le montant était de 8.617.844 [page 12]

soit une augmentation sur 5 ans de 606.261euros

soit une augmentation par an de 121.252 euros



Les deux comptes réunis donnent

une augmentation sur 5 ans de 315.922 euros

soit une augmentation par an de 63.180 euros

Concernant les recettes, la préoccupation est l'extrême faiblesse voire la quasi-stagnation des recettes fiscales. Or les recettes sont la marque de la création de richesse d'une collectivité.

2.les dépenses de fonctionnement.

Je raisonne volontairement hors opérations d'ordre et de transferts entre sections, qui correspond moins à une analyse stricto sensu de la ville et qui de toute façon ne serait pas favorable à la ville.

Total des dépenses réelles de fonctionnement.

en 2018 le montant était de 22.626.406 (page 5) en 2022 le montant était de 24.837.607 (page 5) soit une augmentation sur 5ans de 2.211.201euros soit une augmentation par an de 442.440 euros Dans les dépenses, il y a la baisse du compte : 624 - transports de biens et transports collectifs en 2018 le montant était de 918.068 euros (page 6) en 2022 le montant était de 140.256 euros donc la baisse est de 777.812 euros

Or, il y a tout lieu de penser que la baisse de 777.812 euros est un transfert vers l'intercommunalité, puisque la ville y a transféré la compétence mobilité. **(page 6)**

Le constat est que depuis 5 ans

la ville a un gain de recettes par an de 268.131euros

et elle accroit ses dépenses par an de 442.440 euros

C'est à dire que l'augmentation des dépenses par an, depuis 5 ans, est presque le double de l'augmentation des gains par an ! (1,65 exactement)



3.Investissements.

Je retiendrai le total des dépenses d'équipement plutôt que le total des dépenses réelles d'investissement qui comprennent les dépenses financières, même si le résultat de l'analyse est quasi identique.

en 2018 le montant était de 10.061.591euros (page 14)

en 2022 le montant était de 4.217.705 euros (page 14)

soit une baisse sur 5 ans de 5.843.886 euros

On constate que *les investissements ont été divisés par plus de 2 (2,38)* et que nous en sommes à assumer les dépenses courantes.

4.Conclusion.

Le constat est que la ville est dans une spirale perdante infernale.

- ⇒ Les recettes progressent de 268.131€ /an depuis 5 ans, ce qui est très faible pour une ville de la taille de Vire Normandie qui a un budget général de 34.950.794€ en 2022. [page 4].
- ⇒ Comparé aux recettes de 2022, (28.691.656 euros), l'augmentation de recettes de 268.131 est inférieure à 1% puisqu'elle se situe à 0,9% des recettes.
- ⇒ Plus préoccupantes sont les recettes des comptes 73 (impôts et taxes) et 74 (dotations) qui ne progressent que de 63.180€/an depuis 5 ans.

La ville est donc en panne, il n'y a plus de dynamique.

⇒ Les dépenses totales/an augmentent de 442.240 euros or les recettes totales /an augmentent de 268.131euros

c'est à dire que depuis 5 ans, l'augmentation des dépenses augmentent presque deux fois plus vite que l'augmentation des recettes. (1,65).

La ville doit donc se préparer à des jours difficiles. Ils se traduiront par :

- une baisse des investissements parce que c'est indolore...mais on sacrifie alors la dynamique de développement de la ville, dynamique qui est créatrice de richesse : c'est une spirale perdante infernale.
- à terme une augmentation des Impôts.



> la réduction des investissements est en cours, puisque les investissements ont chuté de plus de la moitié
 [2,38]. Ils sont la suite logique de la gestion précédente.

La ville n'investit donc plus, elle gère les affaires courantes.

A chaque budget, nous nous sommes inquiétés de la dégradation des comptes de la commune nouvelle.

Nous avons tiré régulièrement la sonnette d'alarme.

Le compte administratif, qui retrace la réalité des comptes de la ville, nous donne hélas raison.

Pour toutes ces raisons, **nous voterons contre ce soir**, non pas sur la forme que nous approuvons bien sûr mais sur le fond, c'est-à-dire la gestion de Vire Normandie que nous ne partageons pas.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, la présidence du conseil municipal est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Le Maire met au vote la présidence du conseil municipal pour cette délibération en proposant que ce soit, dans l'ordre du tableau des élus et en fonction des présents, Nicole Desmottes qui prenne la présidence.

Le Maire a assisté à la discussion mais il se retire au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum

Vote du compte administratif :

Budget principal :

9 contre

2 abstention

Les autres budgets sont tous votés à l'unanimité

2023/05/22	4.	Affectation des résultats 2022	Votants : 41 dont 8 pouvoirs
2020,00,22			Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur l'affectation des résultats 2022.



2023/05/22	5.	Provision risque murs	Votants : 41 dont 8 pouvoirs
			Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette provision.

2023/05/22 6.	Composition de la Commission d'Appel d'Offre	Votants : 41 dont 8 pouvoirs Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'élire Rosine LEVERRIER en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offre

2023/05/22 7.	7.	Transports péri et extra-scolaire - Appel d'offre	Votants : 41 dont 8 pouvoirs
			Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.



Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif au service de transport sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires organisés par la commune de Vire Normandie
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif au service de transport sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires organisés par la commune de Vire Normandie ainsi que tout document afférent

2023/05/22 8.	Fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques de V Normandie	Votants : 41 dont 8 pouvoirs Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre de fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques pour les services et écoles de Vire Normandie
- D'autoriser le lancement de la consultation de fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques pour les services et écoles de Vire Normandie et de lancer la procédure.
- D'approuver les critères d'attribution de l'accord-cadre de fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques pour les services et écoles de Vire Normandie.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces de l'accord-cadre de fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques pour les services et écoles de Vire Normandie ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.



2023/05/22 9.	Evolution de la quotité de temps de travail d'un emploi d'ASVP	Votants : 41 dont 8 pouvoirs Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	--	---

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De Décider de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- De Décider d'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs joint en annexe.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/05/22 10. Evolution de po	ste au sein de la médiathèque	Votants : 41 dont 8 pouvoirs Vote pour : 41 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------	-------------------------------	---

Marie-Claire LEMARCHAND: Lecture de la délibération.

Serge Couasnon fait montre de son étonnement quand à ce poste vis-à-vis du caractère de responsabilités conféré.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De décider de créer un emploi de catégorie C à temps complet ouvert sur les grades 🗄
 - d'adjoint du patrimoine,
 - d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
 - d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.
- De décider d'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs joint en annexe.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget



2023/05/22 11. Création d'un emploi d'apprenti à la production florale	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--	---

Lucien Bazin rentre dans la salle et prend part aux votes.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De décider de créer un emploi d'apprenti production florale
- De décider d'adopter cette modification au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/05/22 12.	Transformation d'un emploi de secrétaire de mairie attaché à adjoint administratif principal de 2ème classe	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De décider de créer les emplois suivants :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- De décider d'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget



2023/05/22 13.	Création d'emplois saisonniers	Votants : 41 dont 7 pouvoirs	
			Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de procéder à la création des 17 emplois saisonniers, ci-après, pour la période estivale : <u>Budget principal de Vire Normandie</u> :
 - 13 postes d'adjoint technique pour les services techniques
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine pour la médiathèque
 - 1 poste d'adjoint administratif pour l'enseignement
 - 2 postes d'adjoint administratif pour le service citoyenneté
- De dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

2023/05/22 14	. Modification de la délibération n°2022/07/04 du 04 juillet 2022 / tarif de location de la Halle Michel Drucker, appliqué à certaines associations de Vire Normandie	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	--	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces tarifs.



2023/05/22 15.	Remboursement des places vendues pour le spectacle annulé de Michel Drucker initialement prévu le 04 juin 2023	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver, en cas d'annulation par un artiste, le remboursement des places vendues aux usagers, par le budget principal.
- D'inscrire au budget le montant nécessaire pour procéder à ces remboursements.

2023/05/22 16. Tarifs des services périscolaires	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--	---

Nadine LETELLIER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'appliquer une augmentation de 5 % sur les tarifs des services périscolaires des écoles primaires de Vire Normandie pour la rentrée de septembre 2023.



2023/05/22 17.	Signature de l'avenant de convention partenariale avec la MJC	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Nadine LETELLIER : Lecture de la délibération.

Le Maire souligne le bon travail réalisé entre la MJC et la commune. Nadine Letellier confirme de bonnes relations aujourd'hui avec la MJC et un bon partage des activités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens pour l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 avec la MJC
- D'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement octroyée à la MJC par la commune de Vire Normandie, telle que détaillée à l'article de l'annexe relative aux dispositions financières de la convention.

2023/05/22 18.	Comité de jumelage Vire Săcele accompagnement financier dans le cadre de l'anniversaire du jumelage et du camp de vacances de juillet en Roumanie	Votants : 40 dont 7 pouvoirs Vote pour : 40 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Marie-Noelle BALLÉ: Lecture de la délibération.

Dimitri Renault quitte la salle pour répondre à la clause de conflit d'intérêt.

Lyliane Maincent le remplace en tant que secrétaire de séance.

Le Maire remercie les élus et les services qui ont participé aux temps forts des jumelages.

Rosine Dubourguais demande pourquoi elle n'a pas été invitée. Marie-Noëlle Ballé répond qu'elle a invité les élus lors du conseil communal et elle a dit que les comités de jumelage ont géré eux-mêmes leur propre temps.

Elle dit qu'il est dommage que les élus n'aient pas été invités. Serge Couasnon la rejoint pour dire qu'il aurait été nécessaire que les élus soient invités.

Nadine Letellier précise qu'il y a participation financière des parents pour le voyage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour une aide exceptionnelle au Comité de jumelage Vire Săcele de 12 100 €.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 à 20h30

Page 19 sur 29



Vote contre : 0 Abstention : 0	2023/05/22 19.	Rétrocession rue du Luxembourg par la SNC LES MANCELLIERES	
-----------------------------------	----------------	---	--

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la rétrocession des 4 parcelles susmentionnées à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de rétrocession des parcelles susmentionnées, ainsi que tout document relatif à ce transfert,
- D'autoriser le reclassement de la rue du Luxembourg dans la voirie publique communale et l'emprise correspondante dans le domaine public de la commune.

2023/05/22 20.	Création d'une servitude de passage au bénéfice de GRDF, rue de La Planche	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide 🗉

- D'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisations en tréfonds au profit de GRDF sur la parcelle cadastrée BA 98,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec la société GRDF,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée BA 98.



Vote contre : 0 Abstention : 0	023/05/22 21.	Désaffectation et déclassement d'une portion de la rue Fulgence Bienvenüe en vue de sa cession	
-----------------------------------	---------------	---	--

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De constater la désaffectation de l'extrémité de la rue Fulgence Bienvenüe enclavée dans le site logistique de Normandise Pet Food,
- D'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de la procédure de déclassement de cette portion de voie par M. le Maire, ou son représentant, qui signera tout document relatif à la mise en œuvre de cette procédure,
- De solliciter l'avis du conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau au titre de sa compétence développement économique en qualité de gestionnaire du parc d'activités La Papillonnière.

2023/05/22 22.	Cession parcelles AE 669 et AE 674 rue aux Teintures	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession des parcelles cadastrées AE 669 et AE 674 pour un montant total de 5 000,0 € HT net vendeur,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.

2023/05/22 23.	23.	Acquisition de la parcelle cadastrée AE 402	Votants : 41 dont 7 pouvoirs
			Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 à 20h30

Page 21 sur 29



Serge Couasnon demande où en est le projet de mise en avant de baraquement américain.

Marie-Claire Lemarchand précise que le baraquement sera sans doute l'objet d'un projet pour le 80^e anniversaire du Débarquement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 402 pour la somme de 500 € hors frais de notaire,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.

2023/05/22 24. Acquisition de la parcelle cadastrée BO	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide 🐲

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée BO 172 pour la somme de 240 € net vendeur (hors frais de notaire),
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.

2023/05/22	25.	Désaffectation de l'école de Neuville	Votants : 41 dont 7 pouvoirs
			Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide 👘

- De constater la désaffectation de l'école maternelle de Neuville, cadastrée BM0136 et située 5 rue de l'Eglise.



2023/05/22	26.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs
			Vote contre : 0
			Abstention : 0

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 3 404 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

2023/05/22 27.	Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide 🗄

- D'autoriser le versement de la prime au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 500 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

2023/05/22 28.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'Intervention.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 à 20h30

Page 23 sur 29



Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide 🛊

- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier présenté, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 5000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

2023/05/22 29.	Fonds d'Intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention pour ces dossiers

2023/05/22 30.	« Petit Déjeuner à convention	à l'Ecole » -	Signature		Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	----------------------------------	---------------	-----------	--	---

Cindy COIGNARD: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » pour une période d'expérimentation.

2023/05/22 31.	Avenant n°3 de prolongation à la convention de partenariat entre l'APAEI du Bocage Virois et la Commune de Vire Normandie	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Cindy COIGNARD: Lecture de la délibération.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023 à 20h30

Page 24 sur 29



Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prolongation n°3 à la convention de moyen du 01/09/2019 portant « partenariat entre l'APAEI du Bocage Virois et la mairie de Vire Normandie ».

2023/05/22	32.	Attribution de subventions aux associations	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0
			Abstention : 0

Philippe MALLÉON: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations

2023/03/27 33.	Option d'achat des parcelles D 762 et D 777 à La Pesnière	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Guy VÉLANY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide 🗄

- La vente des parcelles D 762 & D 777 se situant à « La Pesnière » pour une superficie totale de 922 m²
- De désigner l'étude de Maître NOËL Johann à Vire pour rédiger l'acte.
- De donner tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.



2023/03/27 34.	Option d'achat – lot n°06 Lotissement « Village des Ajoncs ».	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Guy VÉLANY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- La vente de la parcelle n°6 du lotissement Les Ajoncs, d'une superficie de 651 m².
- De désigner l'étude de Maître NOËL Johann à Vire pour rédiger l'acte.
- De donner tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer toutes les pièces se référant à cette délibération.

2023/03/27 35.	Révision du périmètre ABF	Votants : 41 dont 7 pouvoirs
		Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs
		Vote contre : 0
		Abstention : 0

Guy VÉLANY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide 🗄

- D'émettre un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords (PDA) du « pupitre » proposé par la DRAC.
- D'autoriser le maire délégué ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération favorable à cette éventuelle vente.



2023/03/27 36.	Effacement de réseaux Mabon-La Croix de l'Auverre – définitive	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
 - prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
 - prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
 - donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- de s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi 📰
- de décider du paiement de sa participation soit :
 - 🗹 en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- de s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- de prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 823.46 €,
- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

2023/03/27 37.	Effacement des réseaux RD 577 Route de Sourdeval	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Martine ROBBES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur la réalisation de cette opération.



2023/03/27 38.	Fusion des deux écoles de Saint Ge Tallevende	ermain de Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Martine ROBBES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider la fusion des 2 écoles maternelle (Couleurs d'Emaux) et élémentaire (Les Prés Verts) de Saint Germain de Tallevende à partir de la prochaine rentrée de Septembre 2023.

2023/03/27 39.	Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes de Saint Germain de Tallevende	Votants : 41 dont 7 pouvoirs Vote pour : 41 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Martine ROBBES : Lecture de la délibération.

Pas d'Intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'accorder 100 € en primes distribuées aux coureurs.

2023/03/27 40.

Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.



Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- De prendre acte que le SDEC ÉNERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- De donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- De décider du paiement de sa participation soit :

 Image: marginal de la réception des travaux (section de fonctionnement)
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ÉNERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ÉNERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- De s'engager à verser au SDEC ÉNERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 530,71 €.
- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 heures 30.

Le secrétaire de séance

Dimitri RENAULT

e Maire de VIRE NORMANDIE. Marc ANDREU SABATER



.